DOC
LE RENDEZ-VOUS
DES MÉDECINS
VAUDOIS

Edito

Les médecins au cœur des stratégies environnementales de la santé

Le premier dossier de cette deuxième édition de DOC fait bien d'aborder la question très actuelle et pressante des liens entre la médecine et l'environnement, à laquelle les médecins sont particulièrement sensibles et désireux/ses de contribuer. Ce n'est pas le thème d'un jour mais un axe majeur qui doit s'inscrire dans la durée. Raison pour laquelle il figurera en bonne place au programme de la prochaine Journée de la Société vaudoise de médecine, le jeudi 13 octobre 2022. Le traitement des sujets qui y figureront, et particulièrement celui-ci, est conçu pour dégager les futures orientations et des mesures concrètes.



Sans préjuger des discussions à venir, on peut d'ores et déjà penser à trois espaces qui permettraient de donner une véritable portée à ces intentions. Ceci tient compte de la compétence et de la responsabilité primaires des cantons en matière de santé.

1. Partenariat public-privé renforcé : une extension et sans doute une intensification des échanges entre le DSAS et la Société vaudoise de médecine, sous l'égide de la convention DSAS-SVM, permettraient une prise en compte pragmatique de ces préoccupations, tout en contextualisant le traitement parfois réducteur des questions liées à la valeur du point ou encore à l'évolution des coûts de la santé.

2. Normes publiques adaptées : voici un bon exemple de ce qui pourrait être amélioré dans un tel partenariat pour dépasser les tensions qui ont suivi l'élaboration par l'office du médecin cantonal de nouvelles lignes directrices architecturales pour le cabinet médical fin 2016 (1). Ces dernières ont beaucoup agité la profession, à juste titre. Elles ont conduit à l'exact opposé des préconisations judicieuses du Prof. Nicolas Senn et du Dr John Nicolet (voir pages 14-15) visant au redimensionnement de la surface du cabinet,

Ce contenu peut être utilisé dans un cadre privé ou pour la formation postgraduée et continue. Toute autre utilisation est subordonnée à l'autorisation écrite préalable de la Société Vaudoise de Médecine (SVM), éditrice et détentrice exclusive des droits.

puisqu'elles ont poussé à l'augmentation générale des surfaces des nouveaux cabinets. C'est aussi le cas dans une moindre mesure pour les dispositions liées à l'hygiène hospitalière appliquées au cabinet médical. Leur effet a tendu vers un élargissement de l'usage délétère de matériel à usage unique, tendance encore renforcée par des incitatifs tarifaires.

3. Conventions collectives de travail des médecins-chef-fes : elles sont un autre espace à disposition pour encourager des initiatives positives en la matière. L'extraordinaire développement des hôpitaux sur les plans architectural, technologique, industriel et administratif tend à affaiblir le positionnement des médecins dans les structures où ils et elles exercent. C'est ce que veulent précisément balancer les conventions collectives en faisant du médecin un-e partenaire des stratégies de l'hôpital, lesquelles doivent intégrer les dimensions environnementales et les faire partager.

C'est notamment vrai lors de la construction d'un nouvel hôpital ou en cas d'extension ou de transformation. Qu'en a-t-il été pour la construction de Rennaz et qu'en sera-t-il des prochains développements ?

Pierre-André Repond
Secrétaire général de la SVM

Ce contenu peut être utilisé dans un cadre privé ou pour la formation postgraduée et continue. Toute autre utilisation est subordonnée à l'autorisation écrite préalable de la Société Vaudoise de Médecine (SVM), éditrice et détentrice exclusive des droits.